

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 48

Artikel: Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

Statistique sur la participation des femmes à la vie politique

GENÈVE

PROPORTION DE FEMMES DÉPUTÉS AU GRAND CONSEIL

Parti :

Libéral : 1 femme sur 20 élus
Ind. chrétien-social : 1 femme sur 21 élus
Radical : 1 femme sur 27 élus
Socialiste : 3 femmes sur 18 élus
Travail : 2 femmes sur 14 élus
Total : 8 femmes sur 100 élus

Les trois « partis bourgeois » détiennent 68 sièges et ont élu 3 femmes, ce qui fait une proportion de 4 1/4 %.

Les deux partis de gauche détiennent 32 sièges et ont élu 5 femmes, une proportion de 15 1/2 %.

Observations : Les élections au Grand Conseil eurent lieu en 1961, peu de temps après la reconnaissance des droits politiques aux femmes. Les partis de gauche, qui avaient toujours accordé une large place aux femmes à l'intérieur de leur parti, et qui avaient toujours soutenu la cause du suffrage féminin, disposaient de candidates de premier ordre et trouvaient tout naturel de leur accorder leurs voix.

Le Parti du travail, qui a élu trois femmes, dont une s'est retirée ensuite, est celui qui en a élu proportionnellement le plus grand nombre.

Le Parti radical, le seul qui avait demandé le « non » lors de la votation sur le suffrage féminin, a perdu dix sièges aux élections de 1961. Si cette défaite retentissante était certes due en premier lieu à l'insatisfaction du public à l'égard de la gestion gouvernementale, surtout en matière de logements, il est indéniable que beaucoup de femmes ont boudé ce parti qui s'était résolument opposé à leurs revendications. La seule femme radicale élue était 28e sur la liste et n'a accédé à sa place que par suite de la démission d'un collègue masculin promu au Conseil d'Etat.

Treize femmes siègent dans les onze commissions du Grand Conseil et se répartissent comme suit : deux libérales, une radicale, sept socialistes et trois populistes. Puisque les nominations sont du ressort des partis, il s'agit ici d'une indication importante sur la valeur accordée à la participation féminine.

Une femme, M^{me} Emma Kammacher, socialiste, est membre du bureau du Grand Conseil, ayant été proposée par son parti pour la vice-présidence, et élue à ce poste.

Le Conseil municipal

L'élection du Conseil municipal en 1963 a apporté des indices intéressants sur l'évolution des partis depuis l'entrée des femmes dans la vie politique. Les femmes libérales, dont plusieurs avaient été à l'avant-garde de la lutte pour les droits politiques, ont insisté à l'intérieur de leur parti pour qu'une plus juste place leur y soit faite. Ces efforts ont porté leurs fruits, puisque la situation au Conseil municipal est la suivante :

Parti :

Libéral : 3 femmes sur 16 élus
Ind. chrétien-social : 2 femmes sur 13 élus
Radical : aucune femme
Socialiste : 5 femmes sur 21 élus
Travail : 2 femmes sur 15 élus
Total : 10 femmes sur 80 élus

N.B. — Les libéraux ont élu quatre femmes dont une s'est retirée. La cinquième socialiste a accédé au Conseil municipal par suite d'une démission.

34 femmes siègent dans les 17 commissions du Conseil municipal (4 suppléantes incluses). Elles se répartissent comme suit : libérales 7, ind. chrétiennes-sociales 2, socialistes 17, Parti du travail 8. Le Parti radical n'ayant aucune conseillère n'a pas non plus, bien entendu, de représentante dans les commissions.

Notons enfin que lors des élections du Conseil municipal, deux femmes socialistes, Claudine Secrétan et Jacqueline Wavre, sont sorties en tête de liste, ayant recueilli plus de voix qu'aucun autre candidat homme ou femme de n'importe quel parti.

On peut donc constater une participation active des femmes à la vie politique à Genève, tout en espérant que les partis qui, jusqu'à présent, n'ont pas compris l'importance de cette participation, reverront leurs positions avant l'élection du Grand Conseil, l'automne prochain.

Pearl Grobet-Secrétan

VAUD

Proportion des femmes députées au Grand Conseil :

Parti :

Libéral : 6 femmes sur 41 députés
Radical : 5 femmes sur 77 députés
Chrétien-social : 0 femme sur 6 députés
Socialiste : 3 femmes sur 46 députés
Popiste : 1 femme sur 10 députés
Parti paysan : 0 femme sur 16 députés
Hors-parti : 0 femme sur 1 député
Total 15 femmes sur 197 députés.

La situation dans le canton de Vaud diffère quelque peu, on le voit, de celle de la « république-du-bout-du-lac » : Sur 197 députés, 15 sièges sont occupés par des femmes et les « partis bourgeois », le Parti libéral surtout, n'ont pas craint de leur accorder leurs voix. Si l'on n'en est pas encore à voir accéder une de nos sœurs à la présidence du Grand Conseil vaudois, comme cela vient d'être le cas à Genève, on peut pronostiquer, d'ores et déjà, de nouvelles victoires féminines pour la prochaine législature, surtout au sein des partis du centre et de la droite.

Conseil communal :

Parti :

Libéral : 4 femmes sur 15 membres
Radical : 2 femmes sur 27 membres
Socialistes : 4 femmes sur 26 membres
Chrétien-social : 1 femme sur 10 membres
Popiste : 4 femmes sur 14 membres
Total : 15 femmes sur 100 conseillers communaux.

A l'origine, la situation au Conseil communal lausannois n'était pas pareille à celle du législatif vaudois. Les libéraux, lors des dernières élections, en 1961, regagnèrent des sièges grâce à une intelligente propagande visant à mettre en valeur les candidatures féminines. En revanche, les radicaux n'eurent, pendant longtemps, qu'une seule femme sur 27 conseillers et ce n'est qu'à la fin de l'année dernière que la seconde candidate a pu accéder au Conseil, à la suite d'une démission. Les partis de gauche, le Parti popiste surtout, se montrèrent plus féministes, rejoignant en cela la politique libérale. On augure cependant quelques changements pour les nouvelles élections de fin 1965 : les Partis socialiste et popiste ne représenteraient pas autant de candidates, contrairement aux « partis bourgeois ».

Ajoutons que, de l'avis unanime des membres du Conseil, la présence de femmes au sein du législatif lausannois a donné un autre ton à cette assemblée, qui a gagné en courtoisie et dont l'indice de fréquentation a été plus élevé ; d'une manière générale, on constate moins de laisser-aller et toutes les femmes qui firent partie de commissions ont pris leur rôle au sérieux et se sont montrées extrêmement consciencieuses.

En conclusion, au Grand Conseil comme au Conseil communal, les femmes ont fait leurs premières armes avec conscience et ponctualité. Si on leur reproche parfois une certaine timidité, qui fait qu'elles interviennent plus rarement que les hommes dans les débats, du moins le font-elles toujours à bon escient ! Et on ne saurait leur appliquer l'anecdote de ce brave Vaudois, un peu timoré, qui venait d'être élu dans un parlement et dont l'épouse suivait dès lors attentivement la presse locale, pour y voir son nom : « J'ai beau lire les journaux de A à Z, dit-elle un jour à son mari, tu ne figures jamais dans les comptes rendus. N'interviens-tu donc jamais ? Ne déposes-tu jamais de motion ? N'interpelles-tu jamais ? Mais si, mais si, répondit le mari. Tu vois, là, dans cet article, par exemple : « Murmures sur la gauche... Eh bien ! c'est moi ! »

I. Aguet

NEUCHÂTEL

La carte civique, cette magicienne

On sait combien les sociétés féminines suisses s'étaient émues, l'an dernier, de ne pouvoir, malgré tous leurs efforts, entrevues, prières et adresses aux députés aux Chambres fédérales, faire supprimer la différence des primes d'assurance maladie entre les hommes et les femmes, les cotisations exigées de ces dernières étant maintenues à une somme de 10 % supérieure, sur le plan fédéral.

Dans notre bonne république de Neuchâtel, où la présence efficiente de nos sept grands conseillers au Château rappelle discrètement les Neuchâteloises au bon souvenir du gouvernement, celui-ci s'est penché sur ce problème d'assurance et l'a courtoisement résolu comme suit :

« Les dames ont, par la force des choses, plus souvent que les hommes recours aux caisses maladie. »

« Elles trouvent injuste de supporter le poids de l'augmentation de 10 % exigée. »

« Qu'à cela ne tienne, l'Etat prendra la différence à sa charge et qu'on n'en parle plus. »

Ainsi fut fait.

Une révision de la loi sur les assurances maladie avec diverses autres améliorations sociales fut présentée au Grand Conseil qui l'adopta sans opposition, puis au peuple qui fit de même.

Une fois de plus, grâce à la carte civique, justice est rendue.

M. P.

Une paysanne à part entière

Mlle Marie-Thérèse Schenk de Vauxmarcus est la première jeune fille de Suisse admise dans une école d'agriculture jusqu'ici réservée aux garçons.

Malgré son diplôme de « l'Ecole supérieure

des jeunes filles » de Neuchâtel, qui l'orientait vers des carrières plus particulièrement féminines, c'est le travail de la campagne qui a toutes ses préférences. Sa mère, veuve depuis plusieurs années, dirige avec compétence le domaine familial, mais elle se rend compte que pour cultiver 20 ha. et soigner dix-huit têtes de bétail, il faut aujourd'hui des connaissances dont les générations précédentes n'avaient que faire ; à l'heure du Marché commun, c'est toutes les vieilles conceptions qu'il faut réformer.

Or, c'est dans les vingt-six branches enseignées à « l'Ecole d'agriculture » de Cernier : élevage, engrais, semences, forêts, etc., sans oublier l'entretien et le maniement des machines agricoles que Marie-Thérèse apprendra à faire valoir les terres de ses pères.

Les fils d'agriculteurs qui suivent les mêmes cours se montrent bons camarades avec cette jeune fille partageant leurs goûts et les maîtres lui sont reconnaissants de son zèle qui stimule celui des garçons.

Il ne nous reste qu'à souhaiter bonne chance à Marie-Thérèse et plein succès dans ses cultures intensives et extensives... de réserver un tout petit coin de terre pour faire pousser la « fleur bleue ».

Marguerite Pingeon

Voir aussi le cliché en première page.

Les dimanches musicaux du Lyceum club

Le Lyceum organise cinq concerts durant les mois de janvier, février, mars et avril. Des prix spéciaux par abonnement sont consentis et les prix sont réduits pour les étudiants et les juniors.

Le 24 janvier, ce sera un récital de piano commenté, donné par Hélène Zumsteg. On y entendra des œuvres de clavecinistes et d'impressionnistes français, J. Champion de Chambonnière, J.-P. Rameau, F. Couperin, G. Fauré, F. Schmitt, Ravel, Debussy...

VAUD

Lise Demierre succède à Henri Anselmier

Le Conseil d'Etat a ratifié la décision du comité de la Société vaudoise de patronage de confier la direction de l'œuvre à Mlle Lise Demierre qui, dès le 1er janvier, remplace M. Henri Anselmier, appelé au poste de directeur des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe.

Mlle Lise Demierre, fille de M. A. Demierre, naguère pasteur à Pully, a été, de 1948 à 1950, élève de l'Ecole sociale de Genève ; après des stages à la Fraternité de Saint-Martin, à l'Office cantonal des mineurs, à Lausanne, à la colonie des Monts de Pully, dans une maison d'éducation de Seine et Oise, elle a présenté, le 17 mars 1953, son travail de diplôme consacré à l'internement administratif des prostituées dans le canton de Vaud. Elle a été, dès 1954, l'assistante sociale de la Fraternité de Saint-Martin, dès 1959, celle de la Société de patronage. Elle a présidé de 1954 à 1960 le Groupement romand des travailleurs sociaux. Elle est membre suppléant de la commission vaudoise pour l'assurance-invalidité. Depuis 1962, elle est députée libérale au Grand Conseil.

Cette nomination est excellente, car Mlle Demierre se distingue par sa compétence, son expérience, par sa fermeté à la fois douce et compréhensive.

S. B.

Prévention du crime et traitement des délinquants

Ce titre, emprunté à l'ONU, convient aux deux travaux de diplôme présentés à l'Ecole de service social de Genève le 15 décembre et qui avaient certains points communs malgré la différence d'âge et d'expérience des candidates. En effet, ils avaient été faits tous deux dans le canton de Vaud et traitaient chacun un aspect de la prévention de la délinquance ou du traitement pénal. Le premier, dirigé par M. Maurice Veillard, président de l'Association internationale des magistrats de la jeunesse, est parti de la constatation que l'on retrouve le plus souvent une fréquentation scolaire irrégulière ou incomplète dans l'anamnèse de la délinquance juvénile, laquelle a plus que doublé au cours de ces dix dernières années. Mlle Hochreutiner a donc examiné l'ampleur et les causes possibles de l'absentéisme scolaire — à ne pas confondre avec une école buissonnière occasionnelle — dans les écoles primaires de Lausanne. Elle conclut qu'il faudrait un dépistage précoce et efficace, d'autant plus que le quart des enfants qu'elle a interviewés avaient déjà eu à faire avec le Tribunal de l'enfance.

M. Veillard ajouta qu'il faudrait aussi attirer l'attention des maîtres et futurs maîtres sur la valeur de signal d'alarme que revêt l'absentéisme scolaire et M. Rostan, de la Direction des écoles, indiqua que l'on a tort de traiter la question uniquement sous l'angle administratif. Personnellement, il attache une grande importance aux relations entre le corps enseignant et les parents ; si celles-ci étaient à la fois meilleures et plus fréquentes, elles permettraient de déceler et par là les remédier plus vite à ce qui ne tourne pas rond entre l'enfant et l'école et qui a souvent son origine dans la famille.

L'étude de Mlle Hochreutiner est la première sur ce sujet et mériterait d'être faite aussi dans d'autres localités.

Mlle Flückiger est une assistante sociale déjà chevronnée de la Société vaudoise de patronage qui a voulu compléter sa formation en suivant, à Genève, en 1961-1963, le cours extraordinaire de formation en cours d'emploi. Sous la direction de son chef d'alors, M. le pasteur Henri Anselmier, actuellement directeur des établissements de la plaine de l'Orbe, elle a examiné les résultats plus ou moins dans le canton de Vaud par le patronage des condamnés avec sursis. La plupart sont de jeunes adultes de 20 à 25 ans, caractérisés le plus souvent par une certaine instabilité due à des causes diverses. Sur les quarante et un cas examinés, dix-huit ont commis de nouveaux délits, mais vingt-trois sont arrivés avec succès au bout de leur période d'épreuve d'une durée moyenne de trois ans. Elle en conclut que le sursis ne devrait être accordé qu'à des délinquants donnant des preuves suffisantes de leur bonne volonté et que le patronage devrait être avisé sans délai par le Greffe du tribunal qui a prononcé le jugement afin que le premier entretien, décisif pour toutes les relations ultérieures, puisse avoir lieu sans retard. Il faut aussi préparer bien à l'avance le sursitaire pour le jour où il devra marcher seul sans le soutien et l'encouragement de son conseiller — point que M. Anselmier a particulièrement félicité Mlle Flückiger d'avoir traité. Il a aussi relevé que seulement treize des quarante et une personnes suivies avaient été jusqu'au bout d'une formation professionnelle et que les mères de vingt-neuf d'entre elles n'avaient pas pu ou voulu assumer pleinement leur fonction. Mais il a trouvé très encourageant que dans plus de la moitié des cas, les contacts aient été désirés par les patronés et que vingt-trois d'entre eux aient honoré leur sursis — une des formes d'individualisation de la peine, comme l'avait fait remarquer Mlle Flückiger au début de son exposé.

Suite de nos informations romandes en page 4.



Les pâtes qui gonflent par orgueil d'être des meilleures !!!

Pâtes de Rolle

avec bons de voyage